

Centre de ressources et de mémoire de l'immigration.

Philippe BERNARD 21/07/2003

Voilà quelques réflexions à propos de points abordés au cours des deux premières séances du conseil scientifique:

Message : à ce stade de notre travail, il me semble que nous devons avoir en tête de façon très simplifiée le message que le centre/musée vise à transmettre à ses visiteurs. L'idée d'une « *double fierté* » me paraît devoir être retenue.

« Fierté », d'abord parce que la fierté de découvrir et de s'approprier un « patrimoine national » est l'un des sentiments qui guide le public vers les lieux culturels. Or l'immigration doit précisément être reconnue comme « *une composante légitime du patrimoine national* » selon l'expression utilisée par Gérard Noiriel dans un article fondateur qui, dès 1989, a analysé l'enjeu que constitue la création du musée (*Le Monde* du 20 octobre 1989).

« *Double fierté* » en ce qu'elle concerne à la fois :

- les Français d'origine (ou issus de vagues anciennes de l'immigration) qui peuvent se targuer d'avoir construit et de vivre dans un pays attirant pour les étrangers non seulement en termes économiques mais de libertés et de richesse culturelle (cf l'accueil des persécutés, la fierté d'être la première destination mondiale pour le tourisme)
- et les populations issues des migrations récentes qu'il s'agit d'intégrer dans l'histoire nationale en valorisant la participation de leurs ascendants à l'histoire du pays (guerres mondiales, arts, sciences, industrie, bâtiment, etc).

Cet impératif de fierté justifie parfaitement le parti pris de localiser le centre/musée dans un grand palais national parisien géré par l'Etat, sous les auspices de l'administration de la culture plutôt que de celle des affaires sociales, qui, de fait, donnerait une connotation pleurnicharde à un projet qui se veut prestigieux.

Intégration : si les missions du centre/musée incluent évidemment la collecte et la sauvegarde des archives, et la diffusion des connaissances sur la France des immigrations, elles doivent aussi prendre aussi en compte des objectifs « politiques » au premier rang figure desquels ce qu'il est convenu de nommer « intégration ». La démarche de « double fierté » décrite ci-dessus recoupe cette préoccupation en réunissant les publics familialement concernés par l'immigration et les autres.

L'objectif d'intégration vise tout particulièrement les « deuxième et troisième génération », ces enfants d'immigrés qui ont bien du mal à relier l'histoire de leurs parents et l'histoire du pays où ils vivent. Beaucoup, parmi les enfants d'ex-colonisés, sont en fait héritiers d'un véritable « trou de mémoire » consécutif à l'incapacité dans laquelle se trouvent leurs parents de leur transmettre une

mémoire précisément « impossible » (comment expliquer qu'après avoir lutté pour l'indépendance, on s'est installé chez l'ex-colonisateur ?). C'est ce fossé qu'il s'agit de combler.

La tâche est ardue (les liens colonisation-immigration restent insuffisamment analysés et le sujet éminemment conflictuel) mais centrale : comment permettre aux représentants de la « deuxième génération » de sortir des non-dits (voir les déclarations « patriotiques » de Malek Boutih), de s'identifier aux pans positifs de l'histoire nationale et de s'y inscrire personnellement. C'est ce mode d'intégration par l'histoire qu'il faut avoir en tête, de préférence à l'exposé d'un prétendu « modèle français d'intégration » qui, aujourd'hui encore, relève plus du bricolage, ainsi que l'a souligné Mme Wihtol de Wenden, que des tables de la Loi.

Quels immigrés ? A propos du « périmètre » à traiter, les points de vue juridiques et historiques s'opposent. Les uns souhaitent limiter aux « immigrés nés étrangers à l'étranger », les populations mises en scène dans le centre/musée. Les historiens soulignent que l'« expérience » migratoire ne se limite pas à ces populations.

Les deux points de vue peuvent être conciliés au sens où les « vrais » immigrés (ceux de nationalité étrangère) doivent, à l'évidence, constituer le thème central du centre/musée, y compris dans sa toute première présentation au public, mais que notre projet ne peut ignorer que les phénomènes migratoires dépassent ce noyau dur et ont comportent des similitudes, au-delà des questions de nationalité et donc de papiers.

Les migrations « intérieures » doivent donc trouver leur place, à la fois dans le récit central (comment aborder l'immigration algérienne des années 60 [de personnes de nationalité française jusqu'en 1962] sans traiter de l'exode des pieds-noirs et harkis ?), et séparément (l'expérience des Bretons, Savoyards, Auvergnats, etc, méconnue elle aussi, et dont l'« intégration » constitue une page essentielle de la construction républicaine).

La façon d'articuler ces deux réalités sera l'un des problèmes muséographiques à régler (la présence des Bretons.... permettant de justifier celle des Antillais par exemple).

Il n'est pas question pour autant de sombrer dans la simplification édifiante du type « *nous sommes tous des immigrés* » : la mise en perspective historique et le rappel des discriminations et humiliations liées à la nationalité permettront de relativiser les parallèles entre différents types d'immigration.

Parcours : l'idée d'un « parcours individualisé » proposant au visiteur de s'identifier à un migrant et de « vivre » son itinéraire, inscrit dans un contexte historique précis, devrait permettre de concrétiser l'objectif d'attractivité que nous nous fixons. Cette « attraction », expérimentée avec grand succès par l'exposition « *Un voyage pas comme les autres* », organisée en 1998 au parc de La Villette à Paris, devrait conférer au centre/musée l'aspect « ludique » qui garantirait son succès auprès du grand public. A l'époque, la participation de comédiens, une mise en scène efficace dans des décors

spartiates mais réalistes avaient permis de refléter des situations très diverses, mêlant émotion et connaissance.

Dans le futur centre/musée, les parcours ne devraient pas se limiter aux réalités actuelles mais plonger dans l'histoire. Les « personnages », lieux et situations pourraient varier au fil du temps afin qu'aucune « communauté » ne se sente écartée. L'accès du public à une banque de données autorisant les « retrouvailles » des visiteurs avec un ascendant immigré, probablement à travers le fichier des naturalisations, seul « port » d'entrée en France répertoriant une large part des immigrants, compléterait le volet « grand public ». Le couplage d'un tel « parcours » didactique et de la banque de données, avec un musée plus classique et un centre de documentation permettrait de séduire des publics variés.

Philippe BERNARD 21/07/2003